

AFER ACTIONS EMPLOI R (EUR)



Objectif de gestion

Le FCP est un nourricier du FCP ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR. Son objectif de gestion est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. Le FCP a un objectif d'investissement durable. C'est un fonds impact ISR et Solidaire, qui a pour objectif de générer, sur la durée minimale de placement recommandée de 5 ans, une performance financière en ligne avec celle des marchés d'actions de petites et moyennes capitalisations de la zone euro en investissant dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durables ayant des impacts sociaux et environnementaux recherchés qui vont, selon l'analyse de Mirova, créer de l'emploi en France sur des cycles de 3 ans, identifiés en intégrant de manière systématique des critères ESG.

Profil de risque

Le Fonds est soumis à des risques de durabilité.

Caractéristiques du Fonds

Forme juridique :	Fonds Commun de Placement
Devise :	EUR
Classification SFDR :	Art.9
Fréquence de valorisation :	Quotidienne
Cours de valorisation :	Clôture
Type d'investisseur :	Vente au détail
Société de gestion :	Mirova
Dépositaire :	Caceis Bank
Valorisateur :	Caceis Fund Administration
Frais de gestion fixes :	1,50%
Frais courants :	0,00%

Équipe de gestion : MIROVA

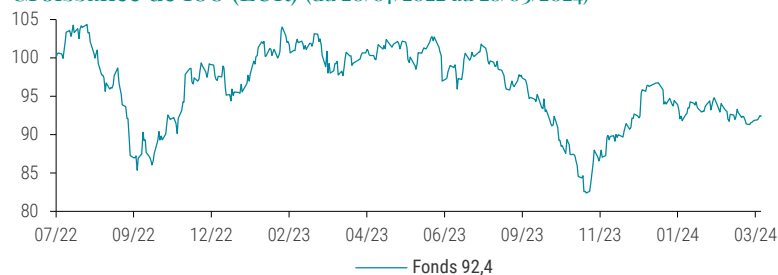
Martin ARNAUD
Fabien LEONHARDT
Xavier COMBET

Actif net et valorisation

Actif net global (EUR) : 14 418 919
Valeur liquidative : Classe d'actions (R - EUR) : 92,38

Performance

Croissance de 100 (EUR) (du 20/07/2022 au 28/03/2024)



Performances nettes de frais de gestion (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	Début année	1 an	Depuis la création
Fonds	0,69	-4,52	-0,01	-4,52	-8,28	-7,62

Indicateurs de risque

Données hebdomadaires glissantes

	1 an	Depuis la création
Volatilité du fonds (%)	15,31	16,41
Ratio de Sharpe du fonds*	-0,78	-0,44

* Taux sans risque : Performance sur la période de EONIA capitalisé chaîné avec ESTR Capitalisé depuis le 30/06/2021

Max. Drawdown	
Max. Drawdown (atteint le 27/10/2023)	-21,0%
Durée du Max. Drawdown	437 jours
Délai de recouvrement	Non recouvert

AFER ACTIONS EMPLOI R (EUR)

Analyse de l'allocation

AFER Actions Emploi est un fonds nourricier. Il est investi à 100% (hors liquidités résiduelles) dans le fonds maître ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR, dont la composition est présentée sur cette page.

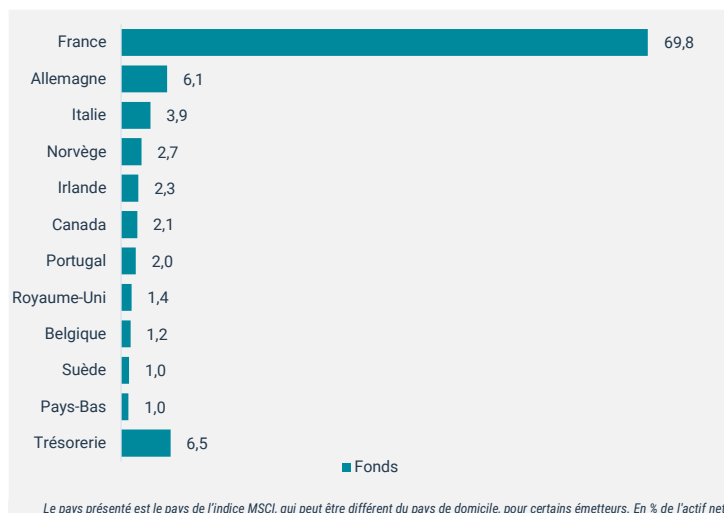
Allocation d'actifs (%)

	Fonds
Actions françaises	61,9
Actions zone euro hors France	16,4
Titres solidaires	7,9
OPC court terme	5,8
Actions europe ex euro	3,7
Actions monde	3,5
Liquidités	0,7
Total	100,0

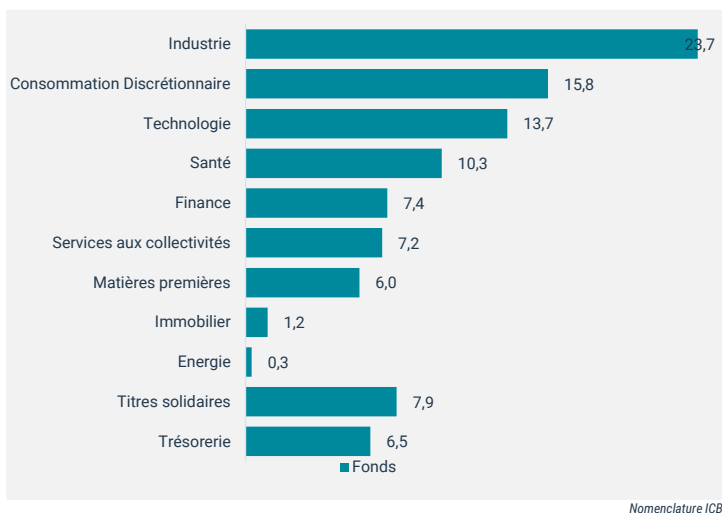
Principales lignes actions (%)

Libellé	Secteur	Pays	Fonds
ABEILLE IMPACT INVESTING FRANCE SASV	Actions Solidaires	France	7,9
SOPRA STERIA GROUP	Services informatiques	France	4,6
AMPLIFON SPA	Fournitures médicales	Italie	3,9
ELIS SA	Fournisseurs industriels	France	3,8
EURONEXT NV	Services d'investissement	France	3,7
WAVESTONE	Services informatiques	France	3,5
SEB SA	Équipements et produits ménagers	France	3,3
VUSIONGROUP	Équipements électroniques : appareils de	France	3,2
BUREAU VERITAS SA	Services d'appui professionnels	France	3,1
EURAZEO SE	Gestionnaires d'actifs et services de ga	France	3,0

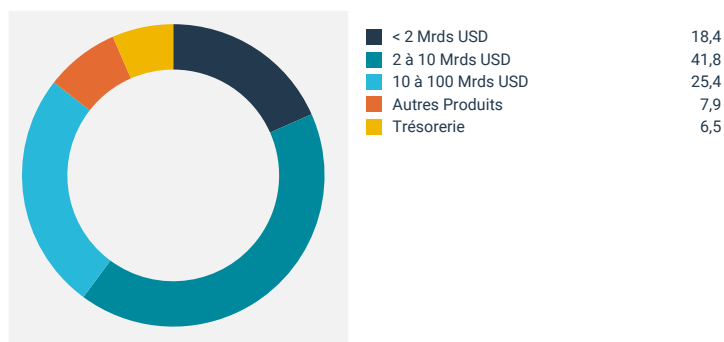
Répartition par pays (%)



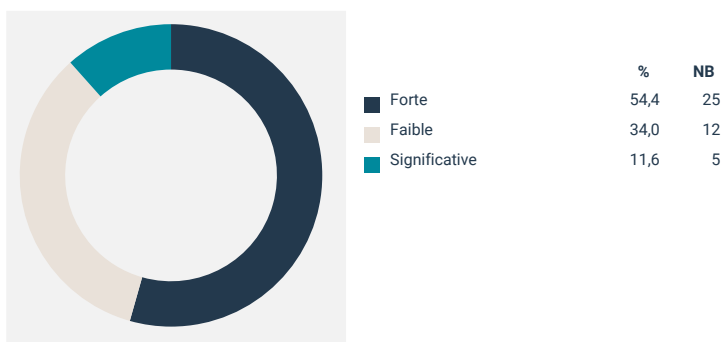
Répartition sectorielle (%)



Répartition par taille de capitalisation



Conviction emploi (%)



La "conviction emploi" est issue d'une analyse interne combinant les perspectives d'emploi des émetteurs sur le territoire français dans les prochaines années, leur transparence sur les données d'emploi en France, ainsi que les variations passées des effectifs situés en France. Sur la base de cette évaluation, chaque émetteur se voit attribuer une note "conviction emploi" selon une échelle à 4 niveaux : "forte", "significative", "faible" ou "négative".

AFER Actions Emploi R (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 28/03/2024

Article 9¹

Informations réglementaires relatives au fonds²



NOS ENGAGEMENTS SFDR

Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du SFDR et présente les caractéristiques suivantes

	Engagement minimum	Exposition actuelle
Investissements durables	90,0%	93,5%
Investissements durables avec un objectif environnemental	25,0%	42,6%
Investissements durables avec un objectif social	25,0%	50,9%

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).

Notre définition de l'investissement durable : Entreprises ou activités qui contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs ODD par le biais de leurs produits et services et/ou de leurs processus, et qui démontrent une capacité suffisante à atténuer leurs risques environnementaux, sociaux et de gouvernance par le biais de leur stratégie, politiques et pratiques en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), garantissant ainsi la limitation des impacts négatifs sur la réalisation des ODD.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le glossaire.



ALIGNEMENT SUR LA TAXONOMIE DE L'UNION EUROPÉENNE

Fonds	
0,0%	Engagement minimum
6,7%	Aligné

Part du total de l'actif net y compris liquidités, créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds).

L'alignement sur la taxonomie se réfère à une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à l'un au moins des objectifs climatiques et environnementaux, sans nuire ce faisant de manière significative aux autres objectifs et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et de normes du travail.

L'alignement sur la taxonomie représente la part de l'investissement de l'actif net du Fonds dans des sociétés dont les activités économiques sont alignées sur un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la taxonomie de l'Union Européenne.

1. Les produits relevant de l'article 9 ont un objectif de durabilité. Pour plus d'informations sur le SFDR et l'article 9, veuillez consulter le glossaire.
2. Pour plus d'informations sur les limites méthodologiques de l'investissement ESG, veuillez consulter le glossaire.

AFER Actions Emploi R (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 28/03/2024

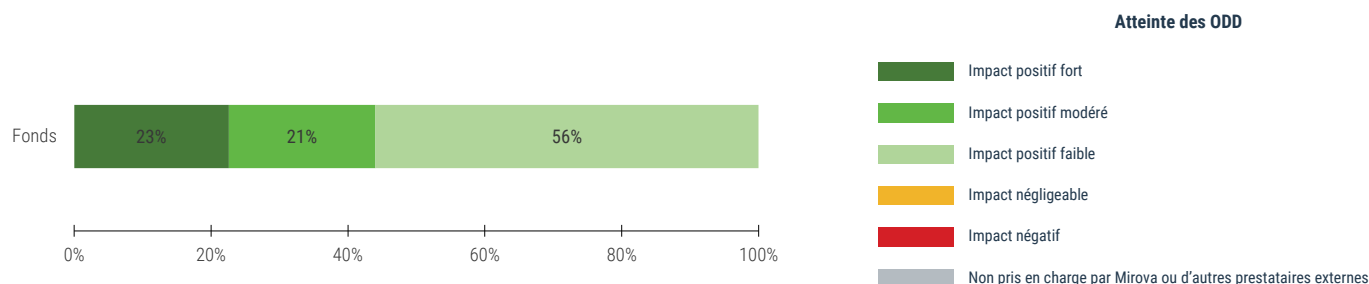
ARTICLE 9

Analyse interne MIROVA



RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE

Part du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies. Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova. Pour plus d'informations sur ISS ESG et les ODD, veuillez consulter le glossaire. Pour en savoir plus sur notre méthodologie, veuillez consulter le site : www.mirova.com/en/our-approach-impact-esg-assessment.

AFER Actions Emploi R (EUR)

RAPPORT SUR LA DURABILITÉ DU FONDS AU 28/03/2024

ARTICLE 9

Analyse interne MIROVA



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE

Moyenne pondérée du portefeuille

	Fonds
	<2°C
Émissions induites (TCO ₂ / mio. euros investis)	116,0
Émissions évitées (TCO ₂ / mio. euros investis)	17,2
Taux de couverture (% de valeurs analysées)	91%

En 2015, Mirova et Carbone 4 ont co-développé une méthode* qui permet d'évaluer les données sur le carbone au vu des défis particuliers auxquels est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique. Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Émissions « induites » résultant du « cycle de vie » des activités d'une entreprise, en tenant compte à la fois des émissions directes et de celles des fournisseurs et des produits
- Émissions « évitées » grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique ou des solutions « vertes »

Ces indicateurs sont améliorés à l'aide d'une évaluation des politiques d'entreprise et des objectifs de décarbonation.

Les évaluations d'entreprises individuelles sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur les méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

*À partir du 31/05/2022, cette méthodologie a évolué. La principale évolution de notre méthodologie a lieu dans le calcul de la température (ajout d'une analyse qualitative de la stratégie de l'entreprise en matière de décarbonation) et dans l'affichage de la température (par intervalles plutôt qu'au dixième près).

AFER ACTIONS EMPLOI R (EUR)

Commentaire de gestion mensuel

Le mois de mars a vu les marchés actions de petite et moyenne capitalisation accélérer leurs tendances haussières, portés par le rebond des secteurs value avec aux premières places, le retail, les banques, l'immobilier, l'énergie, les ressources de base... Une fois n'est pas coutume, la technologie figure en bas de classement. Au total, les petites et moyennes capitalisations ont été en hausse entre 4 et 5% selon les zones. Cette configuration de marché n'étant pas porteuse pour le fonds, plus exposé aux secteurs de croissance, les valeurs du fonds, bien qu'en hausse sur le mois, n'ont pu suivre cette forte accélération. Le nouveau profit warning de Soitec, sur fond d'une correction des inventaires de RF-SOI (présent dans les smartphones) qui devrait durer plus longtemps que prévue mais ne remettant pas pour autant en cause les perspectives moyen-terme de l'entreprise a également pesé sur la performance mensuelle.

AFER ACTIONS EMPLOI R (EUR)

Lexique

Émissions évitées

Les émissions évitées sont celles qu'une entreprise n'a pas émises grâce à son efficacité énergétique ou à l'utilisation de solutions vertes. Il s'agit donc de réductions d'émissions virtuelles : elles auraient existé si l'entreprise n'avait pas fait d'efforts pour les réduire. Selon la méthodologie appliquée par Mirova, les émissions évitées sont quantifiées sur la base de l'écart entre les émissions réelles et un scénario de référence établi par Mirova à partir d'hypothèses méthodologiques, par nature quelque peu subjectives.

Carbone 4

Carbone 4 est un fournisseur externe de données ESG. En 2015, Mirova et Carbone 4 ont co-développé une méthode qui permet d'évaluer les données sur le carbone au vu des défis particuliers auxquels est confrontée une économie bas carbone : Carbon Impact Analytics (CIA).

Dans un premier temps, les entreprises sont évaluées individuellement en fonction d'un cadre sectoriel spécifique.

Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- les émissions « induites » durant le « cycle de vie » des activités d'une entreprise, qui incluent les émissions directes et les émissions des fournisseurs et des produits ;
- les émissions « évitées » grâce aux progrès en matière d'efficacité énergétique ou au déploiement de solutions « vertes ».

Ces indicateurs sont améliorés à l'aide d'une évaluation des politiques d'entreprise et des objectifs de décarbonation.

Les évaluations d'entreprises individuelles sont ensuite utilisées pour calculer l'alignement du fonds avec une trajectoire de réchauffement climatique de 1,5 °C à 5 °C d'ici 2100.

Pour en savoir plus sur nos méthodologies, veuillez consulter le site Internet de Mirova : www.mirova.com/en/research/demonstrating-impact.

Controverse

Une controverse est un élément public conduisant à la première matérialisation d'un risque ESG. Elle comporte d'abord un risque de réputation puis, une fois la matérialité de l'élément controversé confirmée, fait naître l'émergence de coûts.

Éco-activité

Les éco-activités contribuent directement ou indirectement à des objectifs environnementaux tels que l'économie circulaire, les économies d'énergie, les technologies et pratiques disruptives. Mirova a créé sa propre taxonomie d'éco-activités en s'appuyant sur un cadre reconnu comme les ODD des Nations Unies ou la taxonomie de l'UE.

Limites méthodologiques de l'investissement ESG

En utilisant des critères ESG dans la politique d'investissement, l'objectif du Fonds concerné serait notamment de mieux gérer le risque de durabilité. Les critères ESG peuvent être générés à l'aide de modèles propriétaires du Gestionnaire délégué, de modèles et de données de tiers ou d'une combinaison des deux. Les critères d'évaluation peuvent évoluer dans le temps ou varier en fonction du secteur ou de l'industrie dans lequel l'émetteur concerné opère. L'application de critères ESG au processus d'investissement peut conduire le Gestionnaire délégué à investir dans ou exclure des titres pour des raisons extra-financières, indépendamment des opportunités de marché qui existent. Les données ESG reçues de tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. Par conséquent, il existe un risque que le Gestionnaire délégué évalue de manière incorrecte un titre ou un émetteur, ce qui entraînerait l'inclusion ou l'exclusion incorrecte, directe ou indirecte, d'un titre dans le portefeuille d'un Fonds.

Alignement sur la taxonomie de l'UE

Les activités économiques éligibles au sens du règlement européen « Taxonomie » sont réputées alignées lorsqu'elles apportent une contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux, sans nuire ce faisant de façon significative aux autres objectifs et en respectant les garanties sociales minimales. Les pourcentages indiqués incluent les liquidités et se concentrent uniquement sur les recettes tirées des activités alignées.

L'alignement des activités économiques sur la taxonomie de l'UE est basé sur les recettes directement déclarées par les sociétés du portefeuille ou sur des données équivalentes recueillies ou estimées par des fournisseurs de données tiers sur la base d'informations accessibles au public.

ISS ESG

ISS ESG est un fournisseur externe de données ESG.

SFDR / Article 9

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (SFDR) vise à apporter une plus grande transparence en matière de responsabilité environnementale et sociale sur les marchés financiers, notamment en fournissant des informations concernant la durabilité des produits financiers (prise en compte des risques et des impacts négatifs en matière de durabilité). Ses objectifs sont de veiller à l'alignement des documents commerciaux avec les pratiques réelles en place, d'assurer la comparabilité des produits en ces termes et de flécher l'investissement privé vers des investissements plus responsables. La réglementation est applicable au niveau des entités (sociétés de gestion de portefeuille, sociétés d'investissement, conseillers financiers) ainsi qu'au niveau des produits. Les publications des entreprises et les documents précontractuels relatifs aux produits doivent être modifiés.

Dans un premier temps, le règlement SFDR exige que chaque produit soit classé en fonction de ses caractéristiques. La définition de chacune de ces catégories est la suivante :

- Article 6 : le produit n'a pas d'objectif de durabilité. Ce produit dénommé « article 6 » est un produit qui ne relève pas de la définition de l'article 8 ni de l'article 9.
- Article 8 : la communication relative au produit inclut des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ou le point central du processus d'investissement. Le produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.
- Article 9 : le produit a un objectif de durabilité.

Investissement durable selon l'article 2 (17) du SFDR

« Investissement durable » désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental, tel que mesuré, par exemple, par des indicateurs clés d'efficacité des ressources concernant la consommation d'énergie, les énergies renouvelables, les matières premières, l'eau et les terres, la production de déchets et les émissions de gaz à effet de serre, ou son impact sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social, en particulier un investissement qui contribue à lutter contre les inégalités ou qui favorise la cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou les communautés économiquement ou socialement défavorisées, à condition que ces investissements ne nuisent pas de manière significative à l'un de ces objectifs et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec les salariés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Si la transition vers un développement plus durable a donné lieu à des interprétations différentes, tous les pays du monde ont adopté en 2015 un programme de développement durable présenté par les Nations Unies. Ce programme définit 17 objectifs de développement durable (ODD) pour l'année 2030, afin de répondre aux enjeux sociaux et environnementaux critiques.

ZOOM SUR...

Poche Solidaire

Le fonds Abeille Impact Investing France

(Poids dans le FCP : 7,9%)

Pour ce trimestre, au-delà d'un exemple, vous trouverez ci-dessous un aperçu de l'ensemble du fonds solidaire dans lequel est investi le FCP :

Montant total des souscriptions : 50,1 M€

Encours investi : 37 M€ (net des remboursements et des participations liquidées)

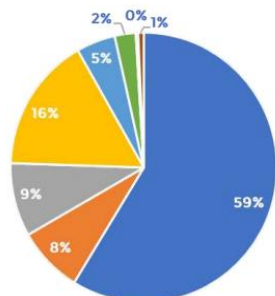
Ticket d'investissement moyen par entreprise : 521 K€ (hors fonds de fonds)

Nombre d'entreprises : 60 entreprises en portefeuille

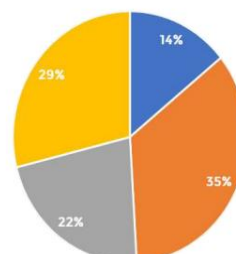
Investissement maximum validé : 1,5 M€ (hors fonds de fonds)

Investissement minimum validé : 100 K€

-> Ventilation par type d'instrument financier



-> Ventilation par secteur d'activité



Poche Actions Cotées

SopraSteria

(Poids dans la poche Actions : 5.4% - Poids dans le FCP : 4.6%)

Sopra et Steria sont des sociétés françaises de service informatique ayant pour objectif, depuis leur création respectivement en 1968 et 1985, de répondre aux besoins des grands comptes par des produits et services innovants. Chacune des sociétés évolue à grande vitesse : Sopra vers l'intégration de systèmes et d'édition de logiciels, avec une introduction en Bourse en 1990. Et Steria en misant sur la rationalisation et l'industrialisation des processus pour réorganiser sa structure fonctionnelle, avec une introduction en Bourse en 1999. Toutes deux misent sur un équilibre entre croissance interne et croissance externe pour se développer et accompagner leurs clients.

En 2014, les deux sociétés fusionnent, donnant naissance à un acteur qui combine tous les métiers, et couvre au mieux à la fois les différents secteurs et différentes géographies. Grâce à sa croissance et à des acquisitions ciblées en France et à l'étranger, le Groupe Sopra-Steria figure dorénavant dans le Top 5 des acteurs européens de la transformation numérique, en apportant une réponse globale aux enjeux de développement et compétitivité des grandes entreprises et organisations, avec les chiffres-clés suivants : 5,8 Mds€ de CA en 2023, présence dans 30 pays, 56 000 salariés.

Le groupe compte plus de 19 800 salariés en France, chiffre en augmentation constante. Les perspectives de poursuite de création d'emplois en France et la politique sociale globale justifient la présence de SopraSteria dans la poche actions cotées du fonds Abeille La Fabrique Impact ISR.

AFER ACTIONS EMPLOI R (EUR)

Mentions légales

Ces informations sont destinées exclusivement à une clientèle de professionnels au sens de la directive MIF. Si tel n'est pas le cas et si vous receviez ce Document et/ou toute pièce jointe par erreur, merci de le(s) détruire et de le signaler immédiatement à Mirova.

AFER Actions Emploi est un Fonds Commun de Placement (FCP, FIA) agréé par l'Autorité des Marchés Financiers ("l'AMF"). Ce fonds est géré par la société de gestion Mirova.

Ce fonds fait l'objet d'un document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et d'un prospectus. Le DICI du fonds doit obligatoirement être remis préalablement à toute souscription. Les documents de référence du fonds (DICI, prospectus et document périodique) sont disponibles sur simple demande auprès de MIROVA et sur le site internet www.mirova.com.

L'investissement est soumis à un risque de perte en capital. Pour plus d'information il convient de se reporter au prospectus du fonds disponible auprès de MIROVA sur simple demande ou sur le site internet www.mirova.com.

Par ailleurs, les performances passées ne constituent en aucun cas une garantie ou un indicateur fiable de la performance actuelle ou future. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion et de fonctionnement incluant des commissions et des droits de garde.

Cette présentation est un document non contractuel à caractère purement informatif.

Cette présentation et son contenu ne constituent pas une invitation, un conseil ou une recommandation de souscrire, acquérir ou céder des parts émises ou à émettre par les fonds gérés par la société de gestion Mirova. Les services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique d'un destinataire en particulier. Mirova ne saurait être tenue pour responsable des pertes financières ou d'une quelconque décision prise sur le fondement des informations figurant dans cette présentation et n'assume aucune prestation de conseil, notamment en matière de services d'investissement.

L'information contenue dans ce document est fondée sur les circonstances, intentions et orientations actuelles et peuvent être amenées à être modifiées. Bien que Mirova ait pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier que les informations contenues dans cette présentation sont issues de sources fiables, plusieurs de ces informations sont issues de sources publiques et/ou ont été fournies ou préparées par des tiers. Mirova ne porte aucune responsabilité concernant les descriptions et résumés figurant dans ce document. Mirova ne s'engage en aucune manière à garantir la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée ou induite dans ce document ou toute autre information fournie en rapport avec le fonds. Les destinataires doivent en outre noter que cette présentation contient des informations prospectives, délivrées à la date de cette présentation. Mirova ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser toute information prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Toutes les informations financières notamment sur les prix, marges ou rentabilités sont indicatives et sont susceptibles d'évolution à tout moment, notamment en fonction des conditions de marché. Mirova se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Mirova. Il ne saurait être transmis à quiconque sans l'accord préalable et écrit de Mirova. De même, toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'accord préalable et écrit de Mirova. La distribution, possession ou la remise de cette présentation dans ou à partir de certaines juridictions peut être limitée ou interdite par la loi. Il est demandé aux personnes recevant ce document de s'informer sur l'existence de telles limitations ou interdictions et de s'y conformer.